



Octobre 2018-10

Informations municipales :

Droits de Marais :

Le reversement des droits de marais aura lieu le **Jeudi 11 Octobre 2017 de 14h00 à 19h00 en mairie.**

Pour percevoir ce droit, il est impératif d'être domicilié à Norville au 1^{er} Janvier 2018 et d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les personnes ayant rejoint notre commune après le 1^{er} janvier 2018 seront éligibles pour le reversement de l'année 2019.

Rappel : Le reversement du Droit de Marais est possible uniquement sur cette demi-journée, il vous sera impossible de vous rendre à la Trésorerie de Lillebonne pour le percevoir ultérieurement. Les personnes ne pouvant se déplacer ce jour, peuvent donner procuration **écrite** à un proche ou un voisin.

Enquête publique (Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire de Caux Seine aggro, et mise à jour du zonage d'assainissement) :

A partir du lundi 15 octobre 2018 et jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, aura lieu une enquête publique portant sur le projet d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement, sur le territoire de Caux Seine aggro. Le dossier est consultable dans les mairies de Grand-Camp, Nointot, La Mailleraye Sur Seine, Petiville, Saint Nicolas de La Taille ou bien au siège de Caux Seine aggro. Un registre sera mis à disposition où le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions. Ces dernières pourront également être transmises par courrier postal (à l'attention de la commission d'enquête au siège de Caux Seine Aggro ou par courriel : eaux@cauxseine.fr)
(Les jours et heures sont précisés sur l'arrêté consultable en mairie ou sur le site internet de la commune : www.norville.fr)

Cérémonie du 11 novembre :

La Municipalité et l'Association des Anciens Combattants vous donnent rendez-vous à la mairie, le **Dimanche 11 Novembre 2018 à 11 heures**, pour la manifestation du souvenir au Monument aux Morts.

Cette cérémonie sera suivie de la remise des diplômes du travail à Mesdames Françoise HAUCHARD, Catherine FOLLOPPE et M. Jean-Marc LENOIR.

Un vin d'honneur clôturera ces manifestations, et sera servi sous le préau de l'école.

Informations diverses :

Enquête INSEE :

L'INSEE réalise, entre le 1er octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

Quelques ménages seront sollicités. Mme Armelle Cantois, enquêtrice de l'Insee, chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Divagation de chien :

De plus en plus de chiens sont laissés en liberté ou bien divaguent dans les rues de la commune. Dans un souci de sécurité (morsure, pénétration dans les propriétés privée, combats entre chiens...) il est rappelé aux détenteurs de chiens de prêter une attention toute particulière à leurs animaux (état des clôtures, des barrières...).

Sécurité routière (vitesse excessive....etc) :

Un relâchement dans le respect du Code de la route (non respect des priorités, des stops...) ainsi qu'une vitesse excessive sont constatées de plus en plus souvent dans le village. Nous vous conseillons de redoubler de vigilance sur ces types d'infractions. En effet de nombreuses plaintes ont été rapportées en mairie, auprès de la gendarmerie et de la police intercommunale. Après une phase de rappel de la réglementation qui ne produit pas toujours d'effets, il sera procédé à la phase de verbalisation.

Tout à l'égout (adoptons les bons gestes) :

Notre réseau de tout à l'égout fait souvent l'objet de présence de bouchons, provoquant des problèmes de débordements chez certains particuliers.

Malgré la présence de la mention « biodégradable » présente sur les différents emballages, il est déconseillé de jeter dans le réseau les lingettes, les tampons ou serviettes hygiéniques, les cotons tiges, les couches jetables.... Ces déchets doivent être jetés dans votre poubelle.